

ENQUÊTE SUR LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE MUSULMAN À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Madame, Monsieur,

Pour toute famille, la formation, l'éducation et la réussite scolaire des enfants est une affaire majeure car elle détermine en grande partie leur avenir.

Le droit à l'instruction est un droit fondamental pour chacun. Il est aujourd'hui devenu une norme à l'échelle mondiale. Ce droit se couple dans notre pays à la liberté de l'enseignement : chaque famille a le droit de choisir le lieu et la manière dont elle entend assurer l'instruction obligatoire de ses enfants.

Cette liberté couvre le droit d'ouvrir et de gérer des établissements d'enseignement privé. C'est ainsi que coexistent depuis toujours, à côté de l'école publique laïque et gratuite, des établissements privés souvent confessionnels qui répondent aux besoins exprimés par les familles.

Faute d'établissements ouverts, les familles de confessions musulmanes ne peuvent pas choisir le mode d'éducation de leurs enfants. On compte seulement 4 établissements privés musulmans sur un total de 10 000 structures du genre.

L'institut de formation de Saint Quentin en Yvelines s'est créée autour de ce constat de carence et entend œuvrer à la création d'un tel établissement sur l'agglomération dans les prochains mois. L'Institut se compose de personnes de notre région, expérimentées dans le travail associatif, éducatif et musulman.

Depuis plusieurs mois, cette équipe a étudié les conditions et modalités d'ouverture d'établissements privés et a rencontré les responsables des quatre écoles privées musulmanes ouvertes à ce jour.

Elle souhaite, à ce stade, recueillir votre avis sur cette question et vous prie de bien vouloir remplir avec le plus grand soin ce questionnaire qui lui sera utile pour affiner le projet d'établissement.

Contact : ifsqy@yahoo.fr

*Avec nos remerciements
pour votre très utile coopération
ainsi que nos chaleureuses salutations.*

Votre avis sur l'ouverture d'un établissement scolaire privé musulman :

Information : La liberté d'enseignement est une liberté fondamentale en France. On évalue à environ 10 000 le nombre d'établissements privés actuellement ouverts ; ils scolarisent plus de 2 millions d'élèves, soit 17% des effectifs. On compte parmi ces établissements privés, 5300 écoles primaires et maternelles, 1600 collèges et 1900 lycées.

Ces établissements sont en grande partie de nature confessionnelle, essentiellement catholique en raison de l'histoire de l'éducation dans notre pays. Les établissements de confession juives se sont surtout développés depuis l'après guerre. En 2003, on comptait 256 établissements de confession juive accueillant environ 30 000 élèves. Le premier établissement musulman a ouvert en 2001 à Aubervilliers (93), suivi depuis lors par 3 autres établissements : à Lille en 2003, Lyon en 2007 et Vitry-sur-Seine en 2008.

1- Selon vous, l'ouverture d'un établissement scolaire privé musulman est :

Indispensable

Utile

Inutile

Sinon, pourquoi ? _____

2- Sur le principe de l'ouverture d'un établissement scolaire privé musulman, indiquer si vous êtes en accord ou non avec les propositions suivantes (mettre une croix dans la colonne de votre choix) :

Un établissement privé musulman à Saint-Quentin-en-Yvelines :	D'accord	Pas d'accord
a) nécessaire car il répond à un fort besoin des familles musulmanes de la région		
b) est un droit pour les familles qui le souhaitent		
c) participe à la diversité du champ éducatif national pour chaque élève puisse trouver sa place		
d) inutile car il y a l'école publique		
e) dangereux car il risque de renforcer le communautarisme		
f) ne doit pas être autorisé en raison de son caractère musulman		

Un établissement scolaire privé musulman : vos attentes ?

Information : La liberté d'enseignement comporte la liberté de choisir son programme et sa méthode d'enseignement. Les établissements privés ayant signé un contrat d'association avec l'État leur permettant de recevoir certaines aides publiques sont tenus d'appliquer le programme de l'Éducation Nationale tout en pouvant y adjoindre des matières optionnelles de leur choix.

Tout établissement doit être ouvert à tous les élèves qui respectent les critères d'admissibilité de l'établissement sans aucune distinction d'origine ou de religion.

3- De votre point de vue, quel programme de base doit s'appliquer dans l'établissement ?

- Le programme de l'Éducation Nationale auquel s'adjoindront des matières optionnelles relatives à l'Islam et à la langue Arabe
- Un programme différent qui fait plus de place aux matières religieuses
- Un programme enseigné en arabe ayant pour modèle celui d'un pays musulman

4- Quelles sont les 3 items les plus importants pour vous parmi les propositions suivantes (cocher 3 propositions parmi celles ci-dessous) ?

- Un bon niveau scolaire
- Des classes moins chargées
- Une transmission des valeurs morales
- Une instruction religieuse
- L'épanouissement de l'enfant
- Des enseignants plus disponibles

Vos souhaits et contraintes :

5- Pour vous, quel niveau d'établissement musulman d'enseignement est-il le plus urgent d'ouvrir (cocher un choix parmi les 3) ?

- Une école primaire
- Un collège
- Un lycée

6- Quelle formule décrit le mieux pour vous l'établissement que vous souhaiteriez pour votre enfant?

- Un établissement où les musulmans étudient entre eux
- Un établissement d'élite pour les meilleurs élèves afin de les préparer aux meilleurs cursus
- Un établissement ouvert à tous prônant la réussite scolaire et des valeurs éthiques issues de l'enseignement de l'Islam

7- Quels sont les facteurs qui vous inciteraient à inscrire votre enfant dans un établissement musulman (cocher un ou plusieurs choix) ?

- La qualité des locaux
- Le niveau scolaire
- Le contenu du projet éducatif
- La proximité géographique

8- Quelles matières optionnelles souhaiteriez-vous voir enseignées dans cet établissement (en choisir 2 parmi les 4) ?

- La connaissance de l'Islam
- La connaissance des autres religions
- La langue arabe
- L'apprentissage d'autres langues en développement tel que le chinois

9- Quelle distance maximale seriez-vous prêts à accepter entre votre domicile et l'établissement pour votre enfant ?

- Entre 5 et 10 km Entre 10 et 20 km Plus de 20 km

10- Quelle est votre commune de résidence ? _____

Information : Tant qu'un établissement privé n'a pas signé de contrat d'association avec l'État, il ne peut recevoir aucune aide financière publique. Pour les nouveaux établissements, un délai de fonctionnement préalable de cinq années est demandé avant la signature du contrat. Durant ce délai, l'établissement doit donc assumer seul ses charges de fonctionnement. A ce jour, des quatre établissements musulmans ouverts, seul celui de Lille a signé un contrat qui s'applique à partir de la rentrée 2008.

11- En sachant que le coût moyen de scolarité est de 500 € par élève et par mois, quelle est la somme maximale que vous pensez être en capacité de prendre en charge par mois (durant les premières années sans contrat) ?

- moins de 100 € entre 100 € et 200 € entre 200 € et 300 €
 entre 300 € et 400 € entre 400 € et 500 € la totalité

La situation de votre ou vos enfants scolarisés :

12- Avez-vous déjà songé à inscrire votre ou vos enfants dans un établissement privé (musulman, catholique, laïc ou autre) ? Oui Non

13- Si un établissement musulman ouvrait à la prochaine rentrée dans notre région, seriez-vous prêts à y inscrire votre enfant ? Oui Non

14- Si non, pour quelles raisons ? _____

15- Le cas échéant, indiquer ci-dessous les âges et niveaux scolaires de vos enfants :

Pour suivre et soutenir la création de cet établissement :

16- Soutenez-vous la création d'un établissement d'enseignement privé musulman dans la région de Saint-Quentin-en-Yvelines ? Oui Non

17- Il y a différents moyens possibles de soutenir la création de cet établissement. Cocher celui ou ceux au(x)quel(s) vous pouvez contribuer :

- Faire connaître et défendre la création de l'établissement
- Participer aux frais d'acquisition et d'aménagement des locaux de l'établissement
- Participer aux campagnes de collecte de fonds pour financer l'établissement
- Participer aux travaux d'aménagement des locaux
- Parrainer un élève de l'établissement en l'aidant à payer ses frais de scolarité
- Participer à titre d'enseignant ou de surveillant au fonctionnement de l'établissement

18- Souhaitez-vous être tenu informé par email de l'avancée de la création de l'établissement ?

- Oui ; indiquer votre email : _____
- Non

19- Afin de vous garder dans nos contacts et vous tenir informé de l'avancée de la création de l'établissement, veuillez nous indiquer vos coordonnées ci-dessous :

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____ ans Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Votre / vos profession(s) : _____

**Merci de nous transmettre ce questionnaire rempli directement à
l'adresse ci-après.**

**Institut de Formation de Saint-Quentin-en-Yvelines
BP 20436
78055 Saint-Quentin-en-Yvelines**

Adresse mail pour toutes questions : ifsqy@yahoo.fr